



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guadeloupe : logement

Question écrite n° 1814

Texte de la question

M Ernest Moutoussamy demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement de lui indiquer les moyens dégagés par son ministère pour le département de la Guadeloupe dans le domaine de l'habitat, afin d'améliorer la qualité de la vie quotidienne dans les quartiers et d'aménager la dette des organismes HLM.

Texte de la réponse

Reponse. - Les mesures immédiates en faveur du logement social et des quartiers dégradés annoncées par le ministre de l'équipement et du logement s'appliquent aux départements d'outre-mer. Ces mesures concernent l'amélioration de la qualité du service et de la vie quotidienne dans les logements sociaux. 2,7 MF ont été réservés à ce titre à la Guadeloupe. Ces crédits s'ajoutent aux 203 MF de la Ligne budgétaire unique (LBU) qui ont été attribués au département de la Guadeloupe en 1988.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1814

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2388